

Association d'Agilité du Canada

Championnat régional de l'AAC
Règlements et lignes directrices

Mise à jour supplémentaire - Décembre 2025



Règlements et lignes directrices – Mise à jour

Décembre 2025

1.1 Admissibilité (250409)

Un compétiteur inscrit à un autre championnat régional que le sien participe uniquement dans le but de se qualifier pour le championnat national, **il n'est pas admissible au classement individuel ou cumulatif.**

1. Championnat régional (250409)

Il sera interdit de tenir un concours d'agilité homologué de l'AAC dans une région particulière aux mêmes dates que le championnat régional de la région en question. **Si un concours a été approuvé avant de connaître la date d'un championnat régional, ce concours doit être reporté ou annulé (sans frais pour l'hôte).** Si l'hôte souhaite aller de l'avant et tenir le concours, il doit obtenir la permission du Conseil d'administration et des organisateurs du championnat régional.

Un club ne peut pas tenir un Omnium la même fin de semaine qu'un championnat régional ou national qui se tient dans la région du club en question. Exception : Un club hôte ou un club travaillant en collaboration avec le club hôte peut choisir de tenir un Omnium conjointement avec le championnat régional ou national.

3.1.2 Liste de l'équipement (250409)

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte de sauteur**:

- 3 tunnels [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
- Il faut sept paires de sacs à tunnel au minimum pour chaque tunnel de 20 pi.
- Il faut six paires de sacs à tunnel au minimum pour chaque tunnel de 15 pi.
- 1 oxer*/(avec barres de 5 pi et des ailes approuvées à chaque extrémité)
- 1 saut en largeur ascendant/barres de Spa * (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées à chaque extrémité)
- 1 pneu (*auto régénérateur/frangible*) (*On doit utiliser le même genre de pneu ayant la même circonférence dans toutes les enceinte.*)
- 15 sauts droits avec ailes
- 4 sauts droits sans ailes
- **1 mur ou des palanques****

* L'oxer et le saut en largeur doivent être remplacés par des sauts droits en Spécial et Vétéran. Ces sauts de remplacement ne sont pas compris dans les 19 sauts exigés pour la conception de parcours.

** Doit être disponible pour une utilisation sur le site. Obstacle facultatif pouvant être inclus dans la conception du parcours. Sur les parcours de sauteur utilisant le mur, on peut substituer les palanques au mur s'il n'est pas disponible, mais la même substitution doit être faite dans toutes les enceintes de sauteur. On ne peut pas utiliser un mur dans une enceinte et les palanques dans une autre enceinte.

*** Le nombre maximal d'obstacles permis sur un parcours de sauteur au championnat régional est de 23.

3.1.4 Obstacles exigés (250409)

Les parcours soumis à l'approbation doivent répondre aux directives sur la conception de parcours de l'AAC et utiliser la liste de contrôle de l'équipement applicable aux championnats régionaux pour la manche en question (voir la section 3.1.2). Sur les parcours de sauteur utilisant le mur, on peut substituer les palanques au mur s'il n'est pas disponible, mais la même substitution doit être faite dans toutes les enceintes de sauteur. On ne peut pas utiliser un mur dans une enceinte et les palanques dans une autre enceinte.

2.6 - Formation des groupes de compétiteurs par enceinte (250506)

L'ordre des hauteurs de saut doit varier d'une manche à l'autre pour que la place des binômes conducteurs-chien dans l'ordre de passage ne les désavantage pas. De plus, l'ordre de passage au sein d'une hauteur de saut doit aussi varier pour que des binômes conducteurs-chien ne soient pas désavantagés parce qu'ils passent en premier ou presque ou en dernier pour toutes les manches. Dans le cas de hauteurs de saut qui ne comptent qu'un chien, cela n'est pas possible, mais le fait de varier l'ordre des hauteurs de saut d'un jour à l'autre ou entre les manches aidera.

Programme officiel (241203)

Les comités organisateurs doivent préparer et soumettre au CDCN pour approbation le programme officiel de leur championnat régional.

Annexe C – Chiennes en chaleur (241112)

À compter du 1^{er} juillet 2025, les chiennes en chaleur pourront concourir aux championnats régionaux et national.

Il faut indiquer clairement dans le programme officiel que les chiennes en chaleur peuvent concourir ainsi que les règlements qui s'appliquent aux chiennes en chaleur (voir ci-dessous) et toutes autres exigences que l'hôte juge raisonnables tant qu'elles sont conformes aux autres règlements et exigences de l'AAC figurant dans la présente.

Les hôtes n'ont pas le droit d'imposer des frais additionnels qui ne s'appliquent pas aux autres conducteurs (administratifs, de nettoyage, etc.) aux conducteurs qui concourent avec des chiennes en chaleur.

Les conditions suivantes s'appliquent et doivent figurer clairement dans le programme officiel de l'hôte :

1. Les conducteurs doivent aviser le secrétaire du concours qu'ils vont courir avec une chienne en chaleur dès qu'ils le savent.
2. Il faut indiquer dans le programme officiel de l'hôte que les conducteurs doivent réduire au minimum l'exposition de leur chienne en chaleur aux autres chiens et qu'ils doivent limiter leurs déplacements sur le site.
3. Un compétiteur dont la chienne tombe en chaleurs pourra retirer son inscription et se voir offrir un remboursement s'il choisit de ne pas concourir.
4. Les compétiteurs seront avisés chaque jour, lors du briefing d'ouverture, qu'il y a une chienne en chaleur sur le site.
5. Il revient au conducteur d'une chienne en chaleur de choisir :
 - a. Chienne en chaleur portant une culotte protectrice : Les chiennes en chaleur n'auront pas à courir avec une culotte protectrice. Si le conducteur choisi de faire courir sa chienne avec une culotte protectrice dans l'enceinte, elle passera à la fin de la hauteur de saut du groupe et un tapis ne sera pas exigé. Si la culotte tombe pendant le passage, il n'y aura pas de pénalité.
 - b. Chienne en chaleur utilisant un tapis à la ligne de départ : Si le conducteur choisi de faire courir sa chienne sans culotte protectrice, il faut utiliser un tapis à la ligne de départ. L'hôte aura un tapis à utiliser à la ligne de départ ou le conducteur d'une chienne en chaleur peut utiliser son propre tapis s'il a les dimensions exigées (tapis anti-dérapant d'un minimum de 2 pi x 3 pi). Si la chienne ne porte pas de culotte protectrice pour son passage, elle devra courir à la fin de la rotation du groupe.
6. Les lettres « BIS » seront inscrites à côté du nom de la chienne sur l'ordre de passage à l'entrée de l'enceinte pour que les compétiteurs, les préposés et les juges sachent qu'il y a une chienne en chaleur.
7. Les chiennes en chaleur doivent utiliser une aire désignée pour se soulager.
8. Les chiennes en chaleur doivent porter une culotte protectrice lorsqu'elles ne sont pas dans l'aire désignée pour se soulager.

Les chiennes en chaleur doivent pouvoir concourir dans n'importe quelle épreuve, qu'elles soient homologuées menant à un titre ou non homologuées, tenues conjointement avec les championnats régionaux ou national, au même endroit.